



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **30 janvier 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant: MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, Israël Élément-Frenette, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
2. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE USAGÉE
3. FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LE PARACHÈVEMENT DU COMPLEXE SPORTIF
4. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
5. LEVÉE DE LA SESSION

-
0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
-

14-01-17

Renonciation de l'avis de convocation (article 157) (RLRQ, chapitre C-27.1)

Attendu que selon l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

Attendu que selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.O.T.), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

Attendu que selon l'article 157 du chapitre C-27.1 (RLRQ), advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y sont présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ);

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 chapitre C-27.1 (RLRQ).

1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
-

2. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

15-01-17

Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une niveleuse usagée

Attendu que la niveleuse actuelle est endommagée;

Attendu que la municipalité a adopté un règlement pour l'acquisition d'équipement de voirie;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce suit :

Que la municipalité débute le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une niveleuse usagée selon le document d'appel d'offres préparé par le Directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les soumissions seront ouvertes le 8 février à 15h et une session spéciale aura lieu le même jour à 19h.

3. FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LE PARACHÈVEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

16-01-17

Formation d'un comité consultatif pour le parachèvement du complexe sportif

Attendu que le Directeur général et secrétaire-trésorier avait avisé les membres du conseil du désir de former un comité consultatif pour le parachèvement du complexe;

Attendu que le Directeur général et secrétaire-trésorier a communiqué avec MM. Nico Belzile, Nicolas Carignan ainsi que Jérémie Jutras-Roy pour siéger sur un comité consultatif;

Attendu que l'objectif du comité est de recommander des travaux nécessaires tous en respectant un budget établi pour obtenir le meilleur rendement possible;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

Que le comité consultatif sera formé des membres suivants :

M. Niko Belzile, contribuable;
M. Nicolas Carignan contribuable;
M. Jérémie Jutras-Roy, contribuable;
M. Marc-André Nadeau, président de la Commission des loisirs;
M. André Lévesque, conseiller;
M. Raymond Carignan, Maire, et;
M. Richard Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier

4. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

5. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 19h55.

Raymond Carignan
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.